



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 2 mai 2018

à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : Monsieur TRAINAUD Michel *le Maire*, Monsieur TURQAT Philippe *Maire délégué*, Monsieur VIGNAUD Christian *Maire délégué*, Monsieur LAIDET Michel, Monsieur VIDAL Jean-Pierre, Monsieur MAROT Michel, Madame LANFRANCHI Nicole, Monsieur ROYOUS Clarisse, Madame MANCIA Dominique, *les Adjoints*, Monsieur BOUTIN Jean-Luc, Madame CHAILLOU Marie-Françoise, Madame DUMOUT Marie-France, Monsieur MARCHESSON Philippe, Monsieur MASSÉ Éric, Madame ROBERT-MORISSET Véronique, Madame ROY Françoise, Madame HARMAND Emmanuelle, Monsieur MASSARD Jean-Claude, Monsieur BERTON Christian, Monsieur AUDEBERT Eric, Madame BARATHE Yolande, Monsieur DROUET Stéphane, *les conseillers*.

Excusés : Madame VANDESTICK Laurence, Madame GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Madame BLIN Béatrice, Monsieur MONTHUBERT Billy, Monsieur FAURE Hervé, Madame MICHAUD Line, Madame VALLEE Armelle.

Absents : Monsieur AUBOIN Jean, Monsieur BONNEAU François, Monsieur AUDEBERT Jean-Christophe, Monsieur SAVARIT Bertrand, Madame MASSE Méлина, Monsieur FOURNIER Bernard, Monsieur BOYELDIEU Stéphane, Monsieur PATTE Hervé, Madame FAURE Annick.

Excusé ayant donné procuration : Monsieur LACROIX Frédéric à Madame HARMAND Emmanuelle, Madame COUILLAUD Véronique à Madame LANFRANCHI Nicole,

Assistaient à la réunion : Madame BOURDIN Isabelle - Monsieur TRIOILLIER Xavier (DGS).

Madame HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

1 Présentation par la société VOL-V d'un projet éolien

Suite à la demande de Monsieur le Maire, la société VOL-V présente au conseil municipal un projet d'implantation de trois éoliennes sur la commune de Rouillac.

2 Adoption du compte rendu du 26.03.2018

Le dernier compte rendu de réunion est adopté à l'unanimité des présents.

3 Convention de mandat pour les travaux de voirie dans le cadre du FDAC (fonds départemental d'aide aux communes)

Le conseil municipal décidé à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la communauté de communes pour un montant prévisionnel de 26 100 € TTC. A la proposition initiale (VC de la Pierre qui danse, VI rue de la Mare, VC rue de la Margelle, VC rue du Puits, VC rue de Loret, VC rue du Bois Mesnard), ont été ajoutées la VC impasse de la Mare ainsi que la VC 21.

4 Modification des statuts du syndicat de la fourrière

La modification des statuts du syndicat de la fourrière suite à l'entrée de la commune de Barbezières est adoptée à l'unanimité.

5 Aménagement avenue Paul Ricard – sollicitation du département

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation de solliciter une subvention auprès des services du Département, d'un montant égal à 30 % d'une dépense plafonnée à 153 000 € HT, soit 45 900 €.

6 Aménagement salle de cinéma

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental, de l'Union Européenne, de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que du Centre national du cinéma.

7 Mise en place d'un prêt

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la signature d'un prêt AGILOR d'un montant de 32 880 € TTC au taux de 0,49 sur une durée de 46 mois.

8 Délibération instituant les déclarations de travaux pour les clôtures et les permis de démolir

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'instauration de la déclaration préalable pour les travaux de clôtures et de démolitions sur l'ensemble du territoire communal.

9 Accueil d'une personne en « emploi civique »

Face à la demande croissante de cartes d'identité et de passeports, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'accueil d'une personne en emploi civique.

10 Point sur les ressources humaines

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du recrutement d'un agent à compter du 14 mai pour une durée de six mois à raison de 35 heures par semaine, en vue du départ à la retraite d'un agent des services techniques. Il est recruté à cette date en raison d'une formation de fossoyeur qui a lieu à compter du 14 mai et afin de compenser l'affectation d'un agent à la salle culturelle le 27. La formation de fossoyeur se déroulera le 14 et 15 mai à Poitiers pour 4 agents de la commune.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal de la nomination d'un agent en qualité d'adjoint au chef des services techniques, à compter du 23 avril 2018.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la stagiairisation d'un agent à raison de 28H par semaine à compter du 12/07/2018, qui travaillera au centre culturel en complément des deux autres agents présents. Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28H). Le Conseil municipal vote à l'unanimité la création de ce poste.

11. Révision des tarifs des prestations de services

Un projet de convention de mise à disposition de matériels et d'agents au profit d'autres communes est à l'étude. Des réponses de la Préfecture et du Trésorier sont en attente, réponses à des questions relatives aux modalités de mise en œuvre d'une telle convention.

12. Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation d'une facture payée sur l'exercice antérieur (facture IVECO n° 73320075) d'un montant de 72,86 €. Une décision modificative budgétaire doit donc être prise.

De plus, une erreur d'imputation comptable dans le budget transport scolaire de la commune a été réalisée. Il convient donc de régulariser cette erreur et de prendre une décision modificative budgétaire. Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette régularisation.

13. Demandes de subventions

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues aux services municipaux. Le conseil municipal vote à l'unanimité moins une voix l'attribution d'une subvention de 800 € aux jeunes agriculteurs pour l'organisation de la fête de la terre à Rouillac le samedi 11 août 2018.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité l'attribution d'une subvention au comité d'organisation de la foire exposition de la Grande Champagne.

Une demande subvention de l'ADMR de Rouillac est également parvenue, sans montant. Le Conseil municipal décide, en l'absence d'éléments concrets, de reporter l'attribution d'une éventuelle subvention, en attente d'éléments supplémentaires.

Enfin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention liant la Mairie à la Palène afin de verser la subvention de 120 000 €.

14. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Il a signé un devis d'un montant de 1448.08 € auprès des ateliers PINTO afin de restaurer un vitrail de la mairie.
- La journée responsabilité sociétale de l'entreprise Pernot-Ricard est prévue le 7 juin. Elle se déroulera sur la commune.
- La SMACL nous a informé qu'elle ne pouvait pas intervenir sur le sinistre intervenu le 24 mars sur le rideau du club house du club de football. En effet, l'assurance ne peut intervenir pour des actes de vandalismes commis à l'extérieur des locaux.
- 30 arbres ont été volés sur les 100 plants récemment plantés à l'intersection de Plaizac
- La commune de Saint-Cybardeaux refuse de payer une partie des travaux d'aménagement de la voirie aux petits champs.
- Départ des capitaines FORSANS et REILLER, commandant de compagnie de Cognac des pompiers. Ces derniers remercient la commune pour les échanges et la mise à disposition de personnel sapeurs-pompiers. L'arrivée du capitaine BARDIN est prévue le 1^{er} mai. Le Maire est invité à la prise de commandement le 4 mai.
- Projet d'acquisition de la parcelle cadastrée AI 194 (avenue Jean Monnet) pour agrandir la place Jean AUBOIN. Ce projet fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.
- Le Crédit agricole propose de signer une convention avec la mairie afin de faire bénéficier les Rouillacais de 30 % de réduction sur une mutuelle complémentaire.

- Information de la Croix Rouge sur une campagne de sensibilisation en porte à porte à Rouillac du 21 mai au 26 mai 2018, à raison de 3 jours maximum sur cette période.
- Remerciements du CORRC (comité d'organisation rallye routier en Charente) pour la subvention attribuée de 1150 €.
- Le circuit des remparts a sollicité la commune afin qu'elle puisse les accueillir le samedi 15/09/2018 de 9h30 à 11h30 avec un point café.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au mardi 12 juin à 18H30.

Séance levée à 20H30.

Le Maire

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The text within the stamp is partially obscured but appears to include 'COMMUNE DE ROUILLAC' and '17110'. The signature is written in black ink and is quite stylized, with a large loop on the left side.

Michel TRAINAUD